

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-THIBAULT

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ : PHILIPPE HANEN**

Par arrêté AH\_2026\_0083, le public est informé que Troyes Champagne Métropole a prescrit une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Thibault.

L'enquête publique aura lieu du 15 juin à 15h00 au 16 juillet à 18h00, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Par décision du 23 avril 2026, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné M.Philippe HANEN en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M.André VAN COMPERNOLLE en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant pour l'enquête publique.

Le dossier d'enquête se compose de plusieurs pièces qui seront consultables dans les mêmes conditions sur différents supports :

- Le rapport de présentation,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Le règlement écrit,
- Les planches graphiques,
- Les pièces annexes du Plan Local d'Urbanisme,
- Les pièces annexes liées à la procédure de révision (avis des Personnes Publiques Associées, avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, ...)
- L'arrêté portant ouverture et définissant les modalités de l'enquête publique.

### **Horaires d'ouverture du lieu de consultation et permanences du Commissaire Enquêteur :**

Le dossier de l'enquête sera consultable sur support papier avec un registre accessible au public aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur le lieu de permanence du Commissaire Enquêteur tout au long de l'enquête et en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole avec un registre dématérialisé.

| Horaires d'ouverture de la mairie de Saint-Thibault                                                      | Permanences du Commissaire Enquêteur, Monsieur<br>Philippe HANEN                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lundi de 16h00 à 18h45<br>Jeudi de 16h00 à 18h45<br>Vendredi de 14h00 à 17h45<br>Samedi de 09h00 à 11h45 | Lundi 15 juin de 15h00 à 18h00<br>Samedi 27 juin de 09h00 à 12h00<br>Jeudi 16 juillet de 15h00 à 18h00 |

Des observations et propositions pourront être déposées sur des registres (papier ou en ligne) qui accompagnent les dossiers pendant toute la durée de l'enquête.

Elles peuvent aussi être adressées :

- Par courrier : Troyes Champagne Métropole - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, chargé de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme, 1 place Robert Galley, 10 000 Troyes.
- Par courrier électronique : [plui@troyes-cm.fr](mailto:plui@troyes-cm.fr) avec comme objet "Enquête publique - À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur".
- Sur XENQUETES : accessible depuis le site internet de Troyes Champagne Métropole.

Pour les consultations du dossier, elles sont possibles aux heures d'ouverture habituelles de la mairie de Saint-Thibault. Le public est informé que toute observation sera consultable par tous. À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Il disposera d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au Président de Troyes Champagne Métropole.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport établi, ainsi que les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Thibault, au siège de Troyes Champagne Métropole et à la préfecture de l'Aube, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Thibault, éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations formulées et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera, par la suite, soumis au vote du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole.